

Fiche conçue et réalisée
par la « **Commission jeunes médecins**
- Facultés »
du Conseil Régional Ile-de-France de
l'Ordre des Médecins
avec le concours des syndicats
d'internes de la région Ile-de-France

LE SECRET MEDICAL EN PRATIQUE EN ETABLISSEMENT

Je suis garant de la confidentialité des informations que je reçois du patient ainsi que de toutes les composantes de son dossier médical.

En conséquence :

- Je ne laisse trainer aucun dossier dans mon bureau en mon absence.
- J'éteins mon ordinateur, sécurisé par un mot de passe, lorsque je ne suis pas présent.
- Je m'assure que les documents « papier » du dossier médical sont rangés après utilisation dans un lieu sécurisé.
- Je n'échange d'éléments médicaux ou confidentiels qu'avec les professionnels de santé qui ont à en connaître dans le seul intérêt du patient.
- Je suis à l'écoute de la famille et des proches, mais limite mes informations au strict nécessaire et en l'absence d'opposition du patient.
- Je ne donne aucun renseignement médical au personnel administratif sauf aux fins d'assumer sa mission (frappe de courriers par exemple).
- Je ne cite aucun nom de patient devant quiconque ne doit pas en être destinataire.